



Prendre l'argent et s'enfuir?

Les provinces et les territoires doivent être plus transparents quant à l'utilisation des fonds fédéraux destinés aux services en matière de santé mentale et d'utilisation de substances psychoactives

OTTAWA, le 18 décembre 2024 — Étant donné que les provinces et les territoires exigent depuis longtemps du gouvernement fédéral un maximum d'argent pour les soins de santé sans aucune obligation de rendre des comptes, l'Alliance canadienne pour la maladie mentale et la santé mentale (ACMMSM) a publié un rapport intitulé – *Prendre l'argent et s'enfuir? Dans quelle mesure les provinces et les territoires sont-ils responsables de l'utilisation des fonds fédéraux consacrés aux soins de santé mentale et aux soins de santé liée à l'usage de substances psychoactives* – qui passe en revue les accords bilatéraux de 2023 sur la santé conclus entre le gouvernement fédéral et les provinces et les territoires, en mettant l'accent sur la santé mentale et la santé liée à l'usage de substances psychoactives. Le rapport révèle que :

- Sur les 25 milliards de dollars que le gouvernement fédéral a versés aux provinces et aux territoires dans le cadre de l'accord décennal de 2023 sur la santé, seulement **15,9 %** en moyenne sont investis dans les services en matière de santé mentale et d'utilisation de substances psychoactives, le financement médian étant de 8,45 %.
- Trois provinces – l'Î.-P.-É., le Manitoba et la Colombie-Britannique – ont investi **0 \$** de fonds fédéraux dans les soins de santé mentale et de santé liée à l'usage de substances psychoactives, et sept provinces et territoires allouent 10 % ou moins de ces fonds.

« Si les provinces et les territoires ont reçu l'argent, nombre d'entre eux n'investissent pas ces ressources pour améliorer l'accès en temps opportun à des soins de santé mentale et de santé liée à l'usage de substances psychoactives », a déclaré Florence Budden, coprésidente de l'ACMMSM. « Ce manque d'investissement continuera à limiter la capacité des Canadiens à accéder aux soins au moment et à l'endroit où ils en ont besoin. La santé mentale fait partie intégrante de la santé. »

Le rapport a également examiné les trois indicateurs communs de la santé mentale et de la santé liée à l'usage de substances psychoactives, y compris des critères de référence et des cibles, que les provinces et les territoires utiliseront pour mesurer les progrès et en rendre compte au public. Le rapport révèle que :

- Selon l'indicateur, certaines provinces et certains territoires n'ont pas indiqué de critère de référence ni d'objectif.
- Souvent, les provinces et les territoires qui ont indiqué un critère de référence ont fixé un objectif modeste.
- Nous n'avons pas connaissance de discussions et/ou de consensus entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux sur la nécessité de mettre en place une série d'objectifs nationaux ou communs fondés sur des données probantes.
- Il sera important de déterminer si chaque province et territoire fournit les données qui ne figurent pas dans la liste et s'ils atteignent leurs objectifs.

MEMBRES DE L'ACMMSM

Association canadienne des ergothérapeutes

Association canadienne des travailleuses et travailleurs sociaux

Association canadienne pour la prévention du suicide

Consortium canadien d'intervention précoce pour la psychose

Association canadienne de counseling et de psychothérapie

Fédération canadienne des infirmières et infirmiers en santé mentale

Association médicale canadienne, bureau de la santé publique

Association canadienne pour la santé mentale

The Canadian Perinatal Mental Health Collaborative

Association des psychiatres du Canada

Société canadienne de psychologie

L'Association communautaire d'entraide par les pairs contre les addictions

Association canadienne de psychothérapie médicale

National Initiative for Eating Disorders

Le Réseau national pour la santé mentale

Psychosocial Rehabilitation Canada

Société canadienne de schizophrénie

Le Collège des Médecins de Famille du Canada

Selon Anthony Esposti, coprésident de l'ACMMSM, « le travail entrepris par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux est extrêmement important et précieux, et devrait être applaudi, mais il est loin d'être terminé ». Bien qu'il y ait eu une amélioration en ce qui concerne la définition de certains indicateurs de la santé mentale et de la consommation de substances psychoactives pour mesurer les progrès, les provinces et les territoires n'ont pas tous fourni les informations sur les critères de référence/ou et les objectifs, et ne proposent pas non plus des objectifs suffisamment ambitieux. »

Selon l'ACMMSM, il reste encore beaucoup à faire pour mesurer le rendement du système et en rendre compte à la population du Canada. Pour faire avancer les choses, l'Alliance a défini quatre domaines dans lesquels tous les ordres de gouvernement doivent redoubler d'efforts :

1. Élaborer un ensemble complet d'indicateurs de rendement en matière de santé mentale et de santé liée à l'usage de substances psychoactives.
2. Établir des cibles nationales fondées sur des données probantes pour chacun des indicateurs de la santé mentale et de la santé liée à l'usage de substances psychoactives.
3. Communiquer efficacement aux Canadiens le rendement du système de santé en matière de santé mentale et de santé liée à l'usage de substances psychoactives au moyen d'un *tableau de bord national sur la santé mentale et la santé liée à l'usage de substances psychoactives*.
4. Veiller à ce que l'Institut canadien d'information sur la santé (ICIS) dispose du financement à long terme nécessaire pour remplir son mandat.

En complément de ces mesures, l'ACMMSM continue d'exhorter le gouvernement fédéral à ajouter un texte législatif complémentaire à la *Loi canadienne sur la santé – Une Loi sur la parité universelle en santé mentale et en toxicomanie* – qui comprendrait un financement durable pour améliorer et élargir l'accès aux prestataires de soins de santé mentale financés par l'État.

Sachant qu'on ne peut gérer ce qu'on ne mesure pas, l'ACMMSM est prête à collaborer avec tous les ordres de gouvernement et d'autres intervenants pour améliorer l'accès en temps opportun à des services de santé mentale et de santé liée à l'usage de substances psychoactives accessibles et inclusifs.

- 30 -

À propos de l'ACMMSM

Fondée en 1998, l'Alliance canadienne pour la maladie mentale et la santé mentale (ACMMSM) est une alliance dirigée par ses membres, qui regroupe 18 organismes nationaux de santé mentale comprenant des prestataires de soins de santé et des organisations qui représentent les personnes atteintes de maladies mentales, leurs familles et le personnel soignant. Le mandat de l'ACMMSM est de veiller à ce que la santé mentale et la santé liée à l'usage de substances psychoactives soient inscrites parmi les priorités nationales afin que la population du Canada ait un accès approprié et en temps opportun aux soins et au soutien. Pour en savoir plus sur notre travail, veuillez visiter notre site Web à l'adresse <http://www.CAMIMH.ca>.

PERSONNE-RESSOURCE POUR LES MÉDIAS :

Barbara Barrett, Impact Public Affairs

343.998.8906

barbara@impactcanada.com